

> Intitulé de l'emploi

**Chargé de la protection du lagon**

> Autres appellations

> Définition synthétique

Le chargé de la protection du lagon assure la surveillance et le suivi du lagon et contribue à maintenir, gérer et valoriser la diversité récifale, les écosystèmes associés et le domaine public maritime.

> Activités principales

- Surveillance et protection du lagon et des écosystèmes du domaine public maritime, des réserves marines et des sites inscrits au patrimoine mondial
- Gestion et entretien du matériel et des équipements (bateau...)
- Garantie de la conformité des moyens navigants auprès des Affaires maritimes
- Information et sensibilisation des publics et des plaisanciers
- Contrôle du respect de la réglementation
- Entretien du littoral et des îlots

> Compétences requises

**Savoir :**

- Techniques d'aménagement
- Réglementations applicables à l'environnement, à la pêche...
- Environnement
- Écologie, faune et flore marine
- Géographie du lagon
- Outils de communication et de système d'information géographique

**Savoir-faire :**

- S'adapter et réagir très vite aux nouvelles situations ou aux nouvelles évolutions réglementaires
- Rédiger et s'exprimer avec conviction et pédagogie

**Comportements professionnels :**

- Indépendance
- Intégrité
- Impartialité
- Disponibilité
- Autonomie
- Bon relationnel
- Maîtrise de soi
- Diplomatie
- Sens du travail en équipe

> Conditions particulières d'exercice

- Agent assermenté
- Permanence les week-end et jours fériés
- Diplôme de navigation professionnelle
- Bonne condition physique

> Tendances d'évolution

**Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :**

**Impacts sur l'emploi (qualitatif) :**

> Proximité avec d'autres emplois